

## OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 juin 2024

**Objet :** Information sur une convention de gestion relative à l'entretien et les travaux de modernisation ou de remplacement de l'ascenseur desservant le marché Villebois-Mareuil, le parking et le parvis de la résidence 80-84 rue Armand Silvestre à Courbevoie

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Vincent FRANCHI - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Catherine MORELLE - Madame Victoria DOGNIN - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Gérard HUOT- Monsieur Luc AIT AISSA – Monsieur Philippe LAUNAY

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI  
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY  
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD  
Monsieur Bernard GAHNASSIA à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE  
Madame Chantal LABORDA à Monsieur Luc AIT AISSA  
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI à Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI

**Etai<sup>ent</sup> excusés :**

Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE

**Etai<sup>ent</sup> absents :**

Monsieur Hugo DAPINO

## LE CONSEIL

Vu l'article R. 421-16 du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant :

- L'existence d'un ascenseur desservant le marché Villebois-Mareuil, le parking et le parvis de la résidence située 80-84, rue Armand Silvestre à Courbevoie.
- L'usage régulier de cet ascenseur par les locataires de la résidence 80-84, rue Armand Silvestre à Courbevoie afin d'accéder à l'immeuble, et l'usage, à part égale, par les usagers du parking public et du marché alimentaire ;
- L'importance de garantir la sécurité et le bon fonctionnement de l'ascenseur desservant le marché, le parking et le parvis de la résidence ;
- La nécessité d'assurer un entretien régulier, ainsi que des travaux de modernisation ou de remplacement de cet ascenseur, afin d'en maintenir les conditions d'utilisation optimales pour les résidents et les usagers ;
- La volonté de reprendre la gestion de cet ascenseur, actuellement assurée par la Ville, pour en améliorer la maintenance et la performance ;
- Et la proposition de convention de gestion établie entre l'OPH Rives de Seine Habitat et la Ville de Courbevoie.

Considérant enfin, que la Commune de Courbevoie supportera donc 50% de la charge financière de l'entretien et des travaux de l'équipement dont la gestion est confiée à l'OPH par la présente convention, y compris le portage ;

Considérant que les dépenses de fluides (eau, électricité, chauffage) restent entièrement à la charge de la Commune, de même que la téléalarme et les abonnements ;

Considérant, à ce titre, qu'un décompte semestriel (distinguant les dépenses de fonctionnement et d'investissement) sera établi par l'OPH détaillant l'ensemble des prestations réalisées, des coûts mandatés et validés par la direction des services techniques de la Commune (sur la base des factures de prestataires) ;

Considérant que ce décompte sera accompagné d'un état semestriel listant l'ensemble des dépenses hors dépenses de personnel et indiquant pour chaque dépense : la date et le numéro de mandat, le bénéficiaire, le montant TTC ainsi que l'objet de la dépense, en distinguant les dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

## PREND ACTE

**Article 1<sup>er</sup>** : De la reprise en gestion de l'ascenseur desservant le marché Villebois Mareuil, le parking et le parvis de la résidence située 80-84 rue Armand Silvestre à Courbevoie actuellement assurée par la ville, par l'OPH Rives de Seine Habitat.

**Article 2** : De la convention relative à l'entretien et aux travaux de modernisation ou de remplacement de cet ascenseur à conclure entre l'OPH Rives de Seine Habitat et la ville de Courbevoie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans que cette durée ne puisse excéder cinq ans.

**Article 3** : De la signature par le Directeur Général de cette convention et des démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**Article 4** : Que les dépenses relatives à cette convention seront refacturées à 50% à la Ville de Courbevoie par l'OPH Rives de Seine Habitat.

**Article 5** : Que le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat veillera à la bonne exécution de la convention et en rendra compte régulièrement à la Ville de Courbevoie.

**Article 6** : La présente délibération N°11 sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.



ADOpte  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,

A handwritten signature in black ink.